



# BULLETIN P

**PRESSE**

DISTRIBUEE PAR

**LA POSTE**

**SNUipp - FSU**

Bulletin 131 - nov / dec 2012 supplément n°1 - Déposé le 17/01/2013



Déterminés  
à changer  
la donne !

**ENSEMBLE !**



## ÉDITO

**JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 23 JANVIER**

La question de la Refondation de l'école, essentielle pour imaginer une autre Ecole au service de la réussite des élèves, se voit phagocytée par la question des rythmes scolaires. La Refondation doit avoir pour préalable l'analyse de ce qui crée l'échec scolaire. Si des avancées ont été actées : scolarisation des deux et trois ans, mise en place du maître supplémentaire dans les écoles, remise en cause de l'aide personnalisée, plan pluriannuel de recrutements, la Refondation du ministre Peillon n'en est pas une.

De toute évidence, ce ne sont pas les rythmes scolaires qui sont à la base de l'échec. Les études faites à différents niveaux mettent en avant un système scolaire qui reproduit les inégalités sociales. En quoi l'évolution, à la marge, des rythmes scolai-

res va-t-elle inverser cette réalité ? D'ailleurs, il semble que la nouvelle organisation pose plus de difficultés qu'elle n'en règle. Comment mettre de côté les enseignants qui n'ont jamais été partie prenante de ce projet et escompter leur consentement ? Comment les élus locaux pourront-ils faire face à de nouvelles dépenses sans solidarité nationale durable ?

Le SNUipp/FSU a voté contre ce projet. Nous avons souhaité vous confectionner ce bulletin spécial pour vous éclairer et entrer dans l'action.

**Une journée d'action le 23 janvier. Les modalités seront transmises par internet.**

**C'est à nous tous d'agir !**

## Sommaire

- Édito p. 1
  - Analyser p. 2
  - Savoir p. 3
  - Comprendre + Agir p. 4
- Bulletin d'adhésion I et II



**Modification  
des RYTHMES  
SCOLAIRES**

Rythmes :  
le SNUipp-FSU vote contre le projet actuel  
<http://85.snuipp.fr/spip.php?article990>

## Rythmes scolaires et 108 heures : les projets Peillon

Aucune organisation syndicale n'a approuvé ces projets ministériels. Le SNUipp-FSU, avec Sud, FO et la CGT a voté contre. Malgré cela, V. Peillon maintient sa volonté de passer en force, balayant l'avis des enseignants.

Aujourd'hui	Ce qui changerait	L'avis du SNUipp-FSU 85
Le conseil d'école propose l'organisation de la semaine scolaire (conformément au Code de l'Éducation).	Désormais, le maire peut proposer une organisation de la semaine. Cela signifie qu'une décision d'organisation peut être prise sans ou contre l'avis du Conseil d'école et donc des enseignants. Avant le 1er mars, le maire peut demander une dérogation.	Cette règle va générer une école à 2 vitesses à la rentrée 2013. Les communes doivent se positionner avant le 1er mars pour rester à 4 jours.
La durée de la semaine est fixée à 24 heures d'enseignement, sauf dérogation, à raison de 6 heures par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier en outre de 2 heures d'aide personnalisée.	Les 24 heures d'enseignement sont désormais réparties sur 9 demi-journées et non plus sur 4 journées, à raison de 5h30 par jour dont 3h30 maximum par demi-journée (la règle devient une dérogation). La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.	Pour le SNUipp-FSU 85, les mois de concertation accouchent d'une souris. On ne réforme pas les rythmes en retirant 30 min. par jour ! Alors que le Ministre a imposé le calendrier 2013-2014, c'est le rythme de l'année qu'il faut revoir, avec de l'ambition pour les élèves et leurs enseignants.
Les aménagements du temps scolaire ne peuvent avoir pour effet - de modifier le calendrier national - de réduire ou augmenter le nombre annuel d'heures ainsi que leur répartition - d'organiser des journées scolaires dont les horaires d'enseignement dépassent six heures - de faire plus de 9 ½ journées par semaine - de faire classe le samedi.	Le DASEN s'assure que l'organisation est cohérente avec le Projet Educatif Territorial (élaboré uniquement par la collectivité et les services de l'état) quand il existe.  À noter que des dérogations peuvent être accordées pour que la demi-journée supplémentaire se déroule le samedi matin.	Tout cela suppose que les conseils d'école et plus particulièrement les enseignants soient associés aux PET qui ne peuvent relever des seuls choix des municipalités. Ces projets doivent être cohérents avec les projets d'école définis par les équipes enseignantes.
2 heures d'aide personnalisée sont organisées pour prendre en charge des groupes restreints d'élèves et remédier leurs difficultés scolaires.	Les 2 heures d'aide perso sont transformées en « activités pédagogiques complémentaires » (APC), afin d'aider les élèves en difficulté, de prévoir une aide au travail personnel ou d'organiser une activité prévue par le projet d'école le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. L'IEN arrête l'organisation, sur proposition du conseil des maîtres.	L'aide personnalisée, rejetée par la grande majorité des enseignants, est globalement maintenue. Le décret ouvre la porte à l'organisation de l'APC par la Mairie, dans le cadre du projet éducatif territorial (qui peut être construit sans les enseignants), ce que nous refusons. Sur le terrain, plus que jamais, le conseil des maîtres doit être souverain. Le temps de travail enseignant doit être défini statutairement et nationalement.

Aujourd'hui	Ce qui changerait	L'avis du SNUipp-FSU 85
<p><u>Horaires hebdomadaires</u> : 24h de classe</p> <p><u>Horaires annualisés</u> : 60h d'aide perso + 30h de concertation + 18h d'animation pédagogique.</p>	<p><u>Horaires hebdomadaires</u> : 24h de classe</p> <p><u>Horaires annualisés</u> : 36h d'aide pédagogique complémentaire (-24h) + 54h de concertation (+ 24h)</p> <p>18h d'animations pédagogiques et d'actions de formation. Cette formation doit représenter au moins la moitié des 18h et être tout ou en partie effectuée à distance, sur des supports numériques. En conséquence, les animations pédagogiques ne pourront pas excéder neuf heures annuelles.</p>	<p>S'agissant des animations pédagogiques, leur volume annuel devrait être au maximum de neuf heures. Reste que n'est pas précisé le moment où elles se dérouleront. Or, le SNUipp-FSU a été ferme : pas de journée continue le mercredi, dont l'après-midi doit obligatoirement rester un temps personnel.</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, rien ne pourra remplacer les formations avec des collègues et des formateurs physiquement présents. Ces formations ne pourront en aucun cas se substituer à la mise en œuvre de stages sur le temps de classe.</p>

### Les temps partiels : un sac de nœuds ?

Organiser le temps partiel sur 4 jours avec 24 heures de classe, on sait faire pour une quotité de 50 % ou 75 %. Organiser un temps partiel sur 4 jours ½, ça aussi on sait faire. L'ensemble des départements avait cette organisation avant la réforme Darcos. Les enseignants travaillaient un samedi sur 2 ou 3 samedis sur 4.

Maintenant, organiser un temps partiel sur 4 jours ½ avec des journées inégales d'un maximum de 5 heures 30 par jour + 1 heure d'Activités Pédagogiques Complémentaires par semaine... Ça, on ne sait pas faire...

Pourquoi ?

- les horaires peuvent être différents d'une journée à l'autre en fonction du projet de l'équipe (voire des envies de la municipalité).

- La moitié de 24 (nombre d'heures de classe), c'est 12. Mais comment faire 12 heures avec des journées de 5 heures 30 maximum ?

La question se posera de la même façon pour les décharges de direction et leur complément de service. Comment répartir le temps de service de l'enseignant de façon à ce qu'il fasse 24 heures ? C'est un véritable casse-tête qui se présente à l'horizon que nos énarques éclairés du Ministère vont devoir résoudre avec le relais non moins éclairés de nos Directeurs Académiques.

Quant aux personnels administratifs, ils vont s'arracher les cheveux.

### Et les transports scolaires ?

4 700 élèves du 1er degré sont transportés dans notre département. 170 cars sont nécessaires à ce transport. C'est ce que le Conseil Général de la Vendée vient de nous confirmer.

Après une première rencontre réunissant le Conseil Général, le Directeur Académique et l'Association des Maires, le constat a été fait qu'il faudrait 170 chauffeurs de bus et 170 bus supplémentaires pour assurer le transport des élèves des écoles primaires le mercredi matin (sans compter le financement). En l'état actuel, « c'est une équation impossible » nous dit le C.G..

Le ramassage des enfants des écoles primaires ne peut pas se faire simultanément avec ceux des collèges et lycée. Pour réaliser l'ensemble des transports il faut un décalage d'environ une heure. Soit l'école se termine à 11 heures au primaire (quel intérêt de faire classe 2 heures ?) soit les collèges et lycées gardent les élèves à la cantine...

Une nouvelle réunion est prévue le 21 janvier avec les mêmes protagonistes. Le 31 janvier, ce sont les Maires de Vendée avec le Conseil Général et le DASEN qui devraient se retrouver pour en débattre.

Directeur de la publication : Jean-Jacques BOBIN —  
Prix : 1 €

BI-MESTRIEL ISSN : 1251-3504 CPPAP /0710S07404  
Imprimé au SNUipp-FSU 85  
Cité des Forges Bat. A Esc. E B.P. 01 85001 La Roche/s/Yon  
Tél. 02.51.62.03.14 Fax : 02.51.05.56.80  
E.mail : [snu85@snuipp.fr](mailto:snu85@snuipp.fr) - Site du SNUipp 85 :  
<http://85.snuipp.fr>

Le projet prévoit que sans demande contraire de la mairie avant le 1/03/13, la semaine de 4.5 jours est instaurée dans ta commune à la rentrée 2013.

Face aux annonces gouvernementales, le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation : réunion du conseil d'école, manifestation le 23 janvier, grève le 31 janvier, réunions d'info syndicale...

**Les nouvelles concernant la refondation de l'école ne sont pas au niveau des enjeux que nous pouvons légitimement attendre du gouvernement. Les enfants ont besoin d'un environnement serein, apaisé et épanouissant. Les enseignants ont besoin d'être reconus, confiants et formés.**

Autant d'éléments qui dépendent à la fois de mesures budgétaires mais aussi de décisions politiques courageuses.

La carte scolaire qui s'annonce montre les limites des efforts fait par le gouvernement.

**De toute évidence, le compte n'y est pas.**

- **Mercredi 23 janvier : journée nationale d'action pour l'école**
- **Jeudi 31 janvier : journée nationale d'action Fonction Publique**
- **6 réunions d'information syndicale en janvier**
- **Redonner toute sa place au Conseil d'école !**

Le 21 décembre dernier, le SNUipp-FSU Vendée s'est adressé à tous les Maires du département.

Ces derniers sont réunis par le DASEN le 31 janvier prochain. Nous appelons dès aujourd'hui les équipes enseignantes :

- à **réunir dès que possible un Conseil d'école** sur la question des rythmes et à faire voter une motion sur ce sujet
- à **interpeller les élus locaux** sur la position des enseignants

Tout le détail sur notre site :

<http://85.snuipp.fr>

**Cliquez là !**



## Courrier au Maire

### Que faire au sein de ton école ? :

1- réunir un conseil des maîtres pour prendre une position commune au sein de l'équipe, mais aussi avec les écoles voisines sur les points suivants :

- réflexion du temps de l'enfant
- réflexion du temps de l'enseignant

Quelles possibilités pour l'école ?

Quelles conséquences pour les enfants, les enseignants, les personnels (ATSEM, agents : cuisine, entretien, périscolaire,...)

↳ Etes-vous en mesure et en accord pour mettre en place ce projet de décret dès la rentrée 2013 ou demandez-vous un report dérogatoire en septembre 2014 ?

2- Au plus tôt, conseil d'école extraordinaire pour expliquer la position de l'école aux familles et à la municipalité (informer le SNUipp).

Les maires sont invités par le Conseil Général et le DASEN le 31 janvier. Nous vous invitons à organiser un Conseil d'Ecole au plus tôt pour échanger sur les intentions de la municipalité. *Votre avis doit être pris en compte dans la décision de la municipalité (avant le 1er mars.).* **Courrier à disposition sur notre site**

Madame, Monsieur le Maire,

L'école primaire de votre commune, à laquelle nous vous savons très attaché-e, pourrait connaître dès la rentrée prochaine des évolutions importantes dans son organisation.

Comme vous le savez, la municipalité doit prendre position avant le 1<sup>er</sup> mars 2013 sur la mise en place de la semaine de 4 jours ½ dès la rentrée 2013 ou reporter cette organisation à la rentrée 2014.

L'équipe enseignante de l'école souhaite connaître au plus tôt votre approche sur cette question et partager avec vous son analyse. Nous vous proposons une réunion d'un conseil d'école le \_\_\_\_\_ pour réfléchir dès à présent à l'organisation de la journée et de la semaine. Il doit s'agir pour nous tous, élus, parents et enseignants, de réfléchir à la « meilleure » organisation possible pour la réussite de tous les élèves. Un partenariat confiant et serein sur cette question est donc indispensable.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire l'expression de nos respectueuses salutations.